



Bilan économique et enjeux de croissance



SERVICES À LA PERSONNE

Présentation des principaux résultats de l'étude  OliverWyman



EDITO

Brice ALZON, président de la FESP

Le secteur des services à la personne a été ouvert aux entreprises par la loi du 26 juillet 2005. Dans un premier temps les mesures prises ont joué un rôle essentiel dans le développement du secteur pour la mise en place d'un cadre fiscal et législatif favorable et la simplification des procédures relatives à l'exercice de la profession et à la création d'entreprises. Depuis 2011, nombreuses ont été les tentatives des pouvoirs publics visant à restreindre le périmètre des SAP et/ou à en modifier le cadre fiscal, sur le fondement d'arguments le plus souvent d'ordre idéologique.

La Fédération du Service aux Particuliers (FESP) a été à la pointe de tous les combats pour contrer ces initiatives, sur le fondement d'arguments étayés et chiffrés, provenant d'une étude que la FESP avait confiée en 2012, au cabinet Oliver Wyman, visant la réalisation d'une étude qui a permis :

- de faire le constat de l'effet vertueux des aides fiscales consentis par l'Etat sur les comptes publics ainsi qu'en matière de création d'emplois ;
- de démontrer que le développement de l'offre répondait en partie à une forte dynamique des besoins liée aux évolutions sociodémographiques françaises avec des besoins importants en garde d'enfants, prise en charge des personnes dépendantes vivant à leur domicile, lutte contre l'échec scolaire et entretien de la maison au regard du développement des ménages biactifs ;
- de faire apparaître les bénéfices indirects pour les comptes publics, que permettait l'apport de services aux domiciles des Français par les coûts évités en places d'accueil en établissement pour les personnes âgées et en crèches, les recettes fiscales que représentait l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes, rendue possible par les services à la personne, ou les coûts évités correspondant aux années de redoublement évitées d'élèves en difficulté scolaire...

Pleinement conscience du fait que le développement des services à la personne était notamment freiné par le remboursement différé du crédit d'impôt la FESP a, dès 2017, milité auprès des pouvoirs publics pour la mise en place d'un dispositif de subrogation : l'avance immédiate du crédit d'impôt, s'appuyant à nouveau sur les données d'une étude Wyman.

Pour s'assurer que les constats figurant dans les études de 2012 et 2017 avaient ou non conservé toute leur pertinence, le conseil d'administration de la FESP a souhaité faire procéder à une nouvelle étude, dont les conclusions seront prochainement rendues publiques.

Elle pourra ainsi disposer d'arguments étayés et indiscutables permettant d'alimenter les combats à venir et de contribuer, à sa juste place, à l'élaboration des politiques publiques mises en place pour répondre aux défis sociétaux majeurs auxquels le secteur des SAP est confronté, tels que l'inclusion dans la société des personnes handicapées, le maintien à domicile des personnes âgées, l'aide à la réussite scolaire, l'accueil des jeunes enfants, la présence de services de proximité dans les territoires ruraux...



Où nous en sommes aujourd'hui

1. UN MARCHÉ SOUTENU PAR DES ENTREPRISES ENCORE FRAGILES



Le secteur des services à la personne (SAP) est défini, selon les termes de la loi du 26 juillet 2005, comme regroupant l'ensemble des activités visant le bien-être des personnes à leur domicile.

Il est utilisé par environ **4 millions de particuliers en France**, à travers 3 modes de recours (emploi direct, prestataire, mandataire) et 5 types d'employeurs (particuliers employeurs, entreprises privées, associations, organismes publics et auto-entrepreneurs). Avec un effectif de 1,5 million d'intervenants (y compris les assistantes maternelles), il constitue un secteur majeur de l'emploi en France, représentant **7 % des emplois marchands du pays**. Les conditions d'emplois sont considérées comme globalement bonnes avec des salaires nets proposés en moyenne 20 à 30 % plus élevés que dans d'autres secteurs similaires tels que l'hôtellerie-restauration et le ménage en entreprises.

Le secteur est également **un contributeur très important à la création d'emplois à l'échelle nationale**, avec un besoin de recrutement de 533 000 personnes d'ici à 2030, selon les projections de France Stratégie. Le secteur sera en première ligne dans la lutte pour atteindre pour le plein emploi, qui vise à faire passer le taux de chômage de 7 en 2022 à 5 % dans les années à venir. Cet objectif ne pourra se faire sans favoriser l'emploi des 72 % de chômeurs qui ne sont pas diplômés du supérieur.

Service à la personne

PÉRIMÈTRE DU SECTEUR

Les services à la personne couvrent 26 activités agréées regroupées en 3 segments, les principales sont indiquées ci-dessous

Aides à la famille

- Garde d'enfants
- Accompagnement d'enfants dans leurs déplacements
 - Soutien scolaire et cours à domicile
 - Assistance informatique et Internet
- Assistance administrative

14% des heures facturées
2 527M€ de chiffre d'affaires



44% des heures facturées
7 960 M€ de chiffre d'affaires

Services de la vie quotidienne

- Ménage / Repassage
- Collecte et livraison de linge repassé
- Jardinage/Bricolage
- Surveillance et maintenance de résidence
- Préparation de repas et commissions
- Livraison de courses

Services aux personnes dépendantes

- Garde-malade
- Assistance aux personnes âgées ou dépendantes
 - Assistance aux personnes handicapées
 - Aide à la mobilité et transport
- Transport / accompagnement des personnes âgées, dépendantes et handicapées
 - Conduite du véhicule personnel
- Soins esthétiques pour les personnes dépendantes

42% des heures facturées
9 641M€ de chiffre d'affaires



843
MILLIONS
d'heures
déclarées

RÉPARTITION DES HEURES RÉMUNÉRÉES POUR LES ORGANISMES AGRÉÉS

38%

pour l'entretien de la maison

35%

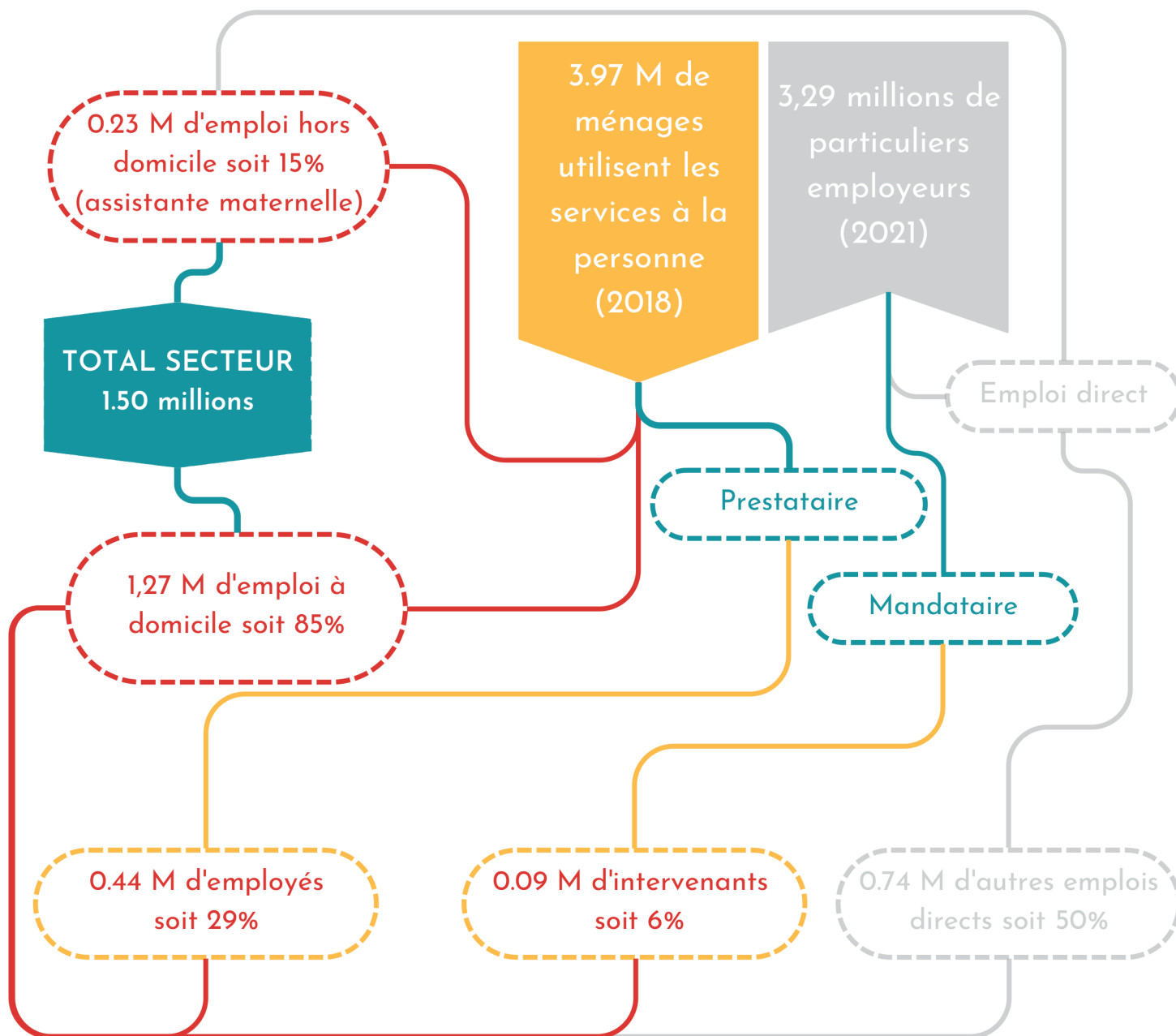
pour l'assistance aux personnes âgées/handicapés

12%

Garde d'enfant



LES ENTREPRISES PRIVÉES SONT LES SEULS ACTEURS AVEC UNE TENDANCE DE CROISSANCE DES HEURES FACTURÉES POSITIVE SUR LE LONG TERME



- **Mode prestataire :**

Le particulier conclut avec l'organisme de SAP un contrat en vue de la délivrance d'une prestation qui lui sera facturée. L'organisme est l'employeur de l'intervenant qui effectue la prestation au domicile du client.

- **Mode mandataire :**

Le particulier confie à l'organisme de SAP un certain nombre de tâches par contrat de mandat : recherche de candidatures, recrutement et embauche, calcul et établissement des bulletins de paie, voire du prélèvement à la source, etc. Le client est l'employeur de l'intervenant qui assure la prestation à son domicile. À ce titre, il doit respecter l'ensemble des obligations légales de l'employeur.

Représentés
par la FESP



Où nous en sommes aujourd'hui

1. UN MARCHÉ SOUTENU PAR DES ENTREPRISES ENCORE FRAGILES



Le secteur est également **un important vecteur de cohésion sociale** :

- Les SAP occupent une place importante de l'emploi dans les zones rurales (5,6 % du taux d'emploi hors assistantes maternelles dans les secteurs ruraux contre 4,5 % dans les secteurs urbains)
- Ils emploient des populations variées dont l'intégration sur le marché du travail est un **enjeu social** (20 % des employés du secteur sont nés à l'étranger, 90 % sont des femmes et 50 % sont âgés de plus de 50 ans)
- Les services à la personne permettent aux familles de concilier vie professionnelle et personnelle, créant des **externalités positives** (par exemple, ils participent au soutien de l'augmentation du temps parental de +30 % depuis 1985, grâce aux développements de la garde d'enfant et du soutien scolaire)

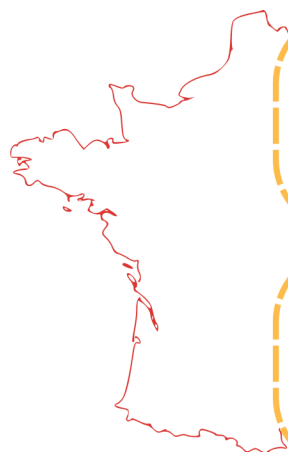
Le rythme de croissance du marché des SAP est principalement déterminé par deux facteurs: les évolutions socio-démographiques et l'évolution du cadre réglementaire.

Les évolutions socio-démographiques telles que le vieillissement de la population, la hausse du taux d'activité des femmes ou encore l'augmentation du nombre de familles monoparentales, expliquent une croissance de la demande potentielle en volume de 0,9 % par an

Service à la personne

PÉRIMÈTRE DU SECTEUR

LES SERVICES À LA PERSONNE PARTICIPENT D'AVANTAGE À LA VIE ÉCONOMIQUE DES DÉPARTEMENTS À FAIBLE DENSITÉ ET À PRÉDOMINANCE RURALE



Corrélation entre ruralité et SAP

Le taux de recours aux services à la personne est particulièrement fort dans les régions à dominante rurale. Le secteur des services à la personne est vecteur de cohésion sociale dans la mesure où il est utilisé dans tous les territoires, en particulier dans les régions rurales, contribuant ainsi à l'inclusion et au fonctionnement de ces espaces.

Services de la vie quotidienne

La façade atlantique avec la Nouvelle Aquitaine, la Bretagne, les pays de la Loire, la Normandie et le centre-val de Loire, est le territoire où la ruralité a une part prépondérante. De fait ces régions présentent un taux élevé de recours au SAP et par conséquent ont un taux d'emploi dans ce secteur plus élevé que la moyenne.

Les SAP présentent ainsi des externalités positives pour l'égalité de genres et pour la famille

- Les femmes sont souvent confrontées au dilemme de devoir choisir entre avoir des enfants et leur carrière
- Cela crée une tension entre le taux de fécondité et l'emploi des femmes, et a un impact sur la dynamique familiale
- Les services à la personne, tels que les services d'entretien ménager et les cours à domicile, permettent aux femmes à la fois de :
 - Consacrer moins de temps aux tâches ménagères
 - Passer plus de temps avec leurs enfants
 - Concilier ambitions professionnelles et vie personnelle
- Le soutien des pouvoirs publics aux services à la personne crée ainsi des externalités positives pour la famille et l'égalité des sexes telles que,
 - Un moteur important de l'augmentation de l'emploi des femmes
 - Un moteur du maintien du taux de fécondité

Profil type d'un salarié du secteur



1 SALARIÉ SUR 5 EST NÉ À L'ÉTRANGER

- Parmi eux :
- 40% sont nés en Afrique
 - 36% sont nés en Europe



9 SALARIÉS SUR 10 SONT DES FEMMES

- Elles représentent :
- 82% des salariés hors garde d'enfants
 - 96% des gardes d'enfants à domicile



1 SALARIÉ SUR 2 EST ÂGÉ DE 50 ANS OU PLUS

- 52% ont 50 ans ou plus
- 36% ont 30 à 49 ans
- 13% ont moins de 30 ans



Où nous en sommes aujourd'hui

1. UN MARCHÉ SOUTENU PAR DES ENTREPRISES ENCORE FRAGILES



La croissance du marché des services à la personne est intrinsèquement liée à **l'évolution du cadre réglementaire** :

- Le marché des SAP a connu une période de forte croissance après la loi Borloo de 2005, atteignant 935 millions d'heures déclarées en 2010, résultant en la création de 360 000 emplois (130 000 emplois équivalent temps plein)
- Cependant, les mesures prises entre 2010 et 2015 ont eu un impact négatif sur le nombre d'heures déclarées et l'emploi dans le secteur. Le travail non déclaré a augmenté de 11 points suite à la hausse des prix et 140 000 emplois ont été perdus
- Depuis 2015 alors que le cadre réglementaire a retrouvé une certaine stabilité, la tendance à la baisse s'est ralentie. Le nombre d'emploi continue de diminuer, mais à un rythme plus lent avec 60 000 emplois perdus sur les 5 dernières années

En 2018, les parts de marché en nombre d'heures facturées se répartissent ainsi : 48,3 % pour les Particuliers Employeurs, 30,3 % pour les associations et 21,4 % pour les entreprises.

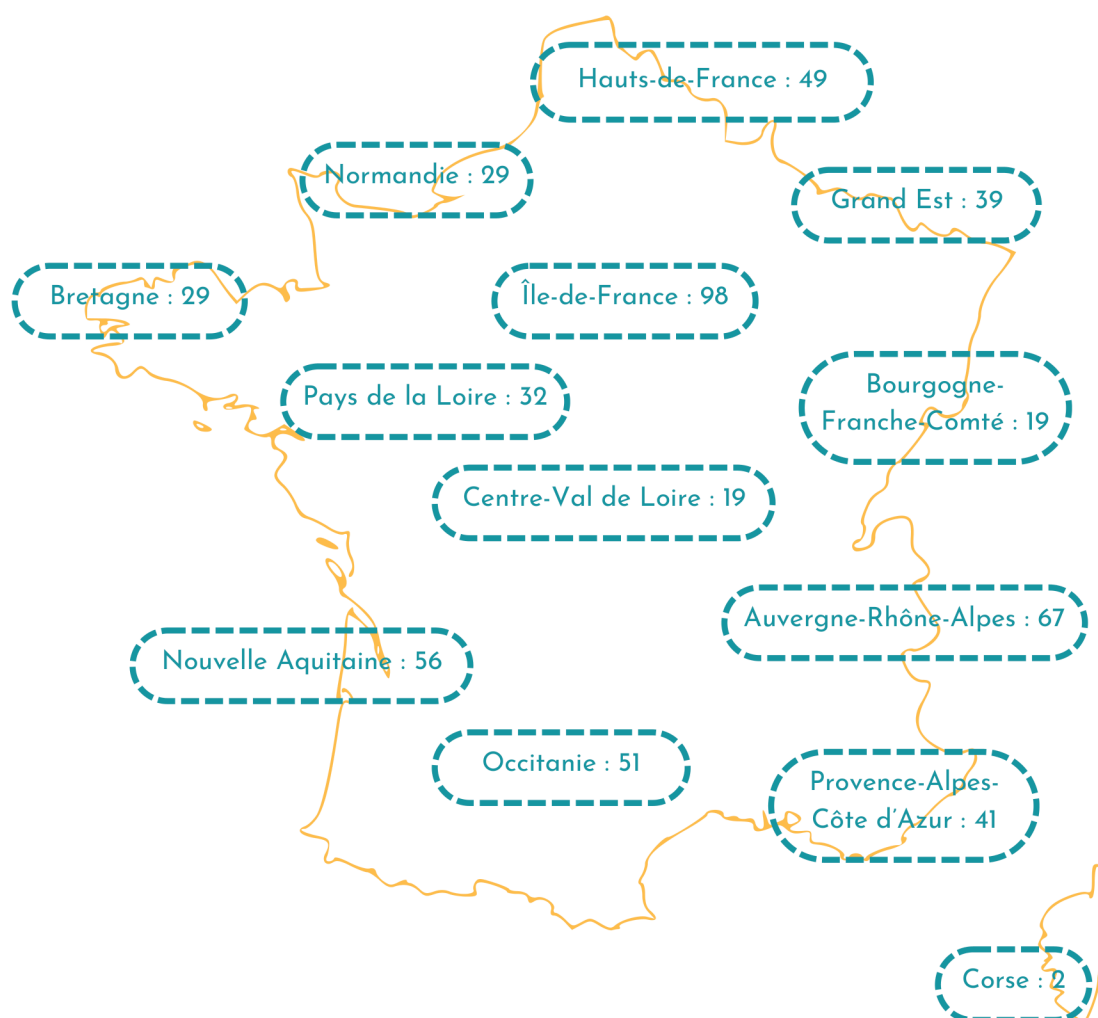
Cependant, seules les entreprises sont en croissance sur le long terme avec +8 % par an du nombre d'heures facturées entre 2010 et 2021. **Ce sont elles qui assurent la pérennité du secteur.**

La dégradation du cadre réglementaire les a fragilisées dans la durée. Leur taux de résultat net moyen est de 1,5 % entre 2010 et 2021. Il est en constante diminution de 2015 à 2020. Comparées à des secteurs similaires à fort besoin de main d'œuvre, tel que l'hébergement et la restauration (3,6 %), le transport et l'entreposage (3,1 %) ou encore l'intérim (2,6%), les entreprises de services à la personne apparaissent particulièrement vulnérables.



BESOIN D'EMPLOIS EN SERVICES À LA PERSONNE, PAR RÉGION À HORIZON 2030

Besoin d'emploi en SAP de la région (en milliers)



**En 2030, la France aura besoin de 533000
emploi dans les Sap soit 6.4 % de l'emploi total.**

Avec un besoin de 305 000 nouveaux emplois, l'aide à domicile sera le 3^e métier avec le besoin d'emploi le plus élevé en France.



Révolution et évolution

2. UN IMPACT POSITIF DU CRÉDIT D'IMPÔT IMMÉDIAT (C2I) DÉJÀ MESURABLE



2-1 Un cadre réglementaire régulièrement menacé fragilisant le secteur

L'évolution de l'emploi déclaré dans le secteur est intrinsèquement liée à l'évolution du cadre réglementaire. La croissance de la demande potentielle avoisine 1 % par an poussée par des tendances structurelles fortes telles que le vieillissement de la population, la hausse du taux d'activité des femmes ou encore l'augmentation du nombre de familles monoparentales.

Pourtant, à la faveur de **périodes de réformes favorables ou défavorables**, la part du marché déclaré a évolué de manière très contrastée :

- Le marché a connu une période de **forte croissance après la promulgation de la loi Borloo de 2005** jusqu'en 2010, donnant lieu à la création de 360 000 emplois et réduisant la part de travail non déclaré de 40 à 30 %
- Les années **2010 à 2015** sont marquées par la suppression du régime de cotisation au forfait et un climat de menaces de remise en cause du crédit d'impôt. Cet environnement difficile a déstabilisé le secteur, entraînant la destruction de 140 000 emplois et une remontée du travail non déclaré autour de 45 % en 2016

Les entreprises du secteur restent fragilisées par ces va-et-vient réglementaires. Le taux de résultat net moyen des entreprises d'aide aux personnes dépendantes est d'environ 1,5 % depuis 2010. Soit près de deux fois inférieur à celui de secteurs également intensifs en main d'œuvre tel que l'hébergement et la restauration (3,6 %), le transport et l'entreposage (3,1 %)



EVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DES SERVICES À LA PERSONNE

1990/1995	1996/2000	2001/2005	2006/2010 Période Borloo	2011-2015 Période d'instabilité réglementaire	2016-2020 Période de stabilité réglementaire	Depuis 2021 Période du C2I
1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3
4	4		4	4		4
5	5		5	5		5
	6		6	6		6
			7	7		7
						8

1990-1995 Mesures incitatives

1. Prestation pour la garde d'enfants par une assistante maternelle agréée
2. Réduction fiscale de 50% sur dépenses emplois familiaux (plafonné)
3. Exonération de TVA pour les associations
4. Possibilité calcul forfaitaire des charges
5. Création chèque emploi-service

1996-2000

1. Création de l'agrément qualité
2. Création du titre emploi-service
3. Ouverture du marché aux entreprises
4. Réduction rétroactive 50% réduction impôts particuliers employeurs
5. Réduction taux TVA à 5,5% pour toutes activités du secteur SAP
6. Exonération Cotisations patronales pour prestataires à destination des publics fragiles

2001-2005

1. Allocation de présence parentale (APP)
2. Allocation personnalisée d'autonomie (APA)
3. Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)

2006-2010

1. Plan Borloo : plafond de réduction d'impôt de 10 à 12 k€, + majorations en fonction foyer
2. Exonération cotisations patronales assurances sociales « exonération SAP »
3. Exonération cotisations patronales pour les personnes âgées +70 ans jusqu'à 65 fois le SMIC horaire/mois
4. Exonération cotisations patronales pour bénéficiaires de l'APA, de l'ACTP et de la PCH
5. Création chèque emploi-service universel (CESU)
6. Crédit d'impôt ménages biactifs
7. Application plafonnement au crédit ou réduction d'impôt SAP

2011-2015

1. Suppression exonération de 15 points cotisations patronales
2. Augmentation TVA de 5,5% à 7% (sauf pour activités personnes handicapées ou âgées dépendantes)
3. Suppression de l'exonération dite « exonération services à la personne »
4. Suppression du régime de cotisation au forfait
5. Abaissement plafond niches fiscales cumulées à 10 K€/an
6. Hausse TVA 7% à 20% pour 5 activités
7. Hausse TVA intermédiaire 7% à 10%

2016-2020

1. Suppression de l'agrément pour les activités d'aide à domicile prestataire
2. Augmentation de l'abattement de 75cts à 2€/heure travaillée pour les particuliers employeurs
3. Mise en place du crédit d'impôt pour tous

2021-2023

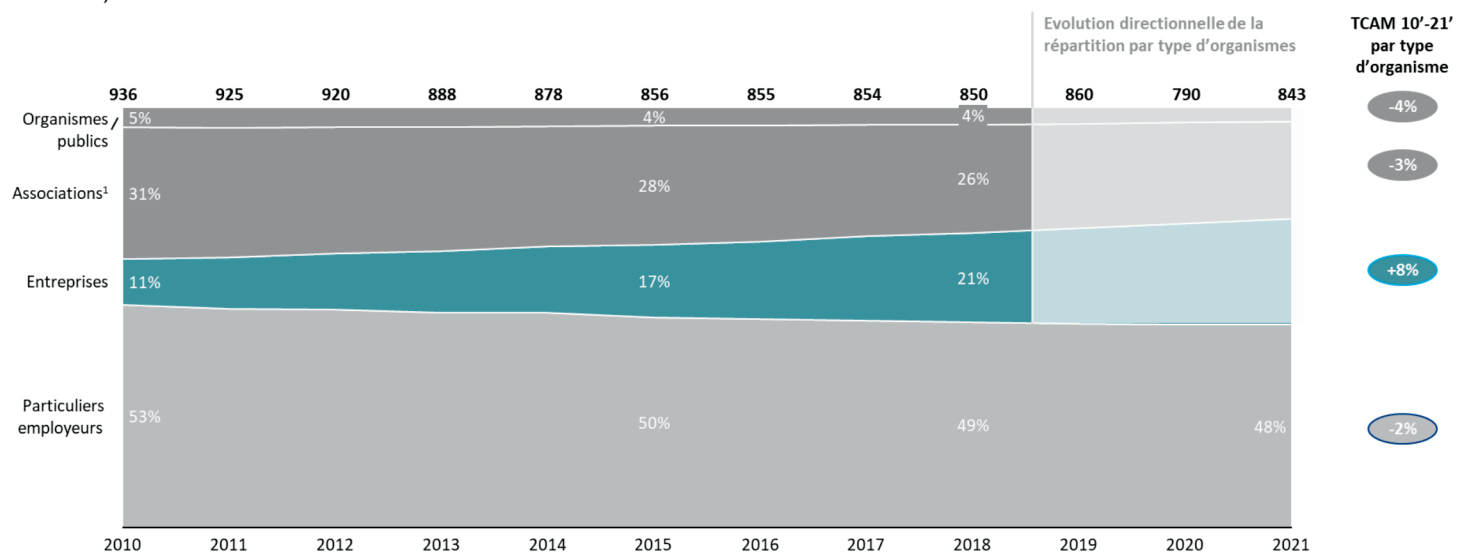
1. En 2021: Augmentation des plafonds CMG
2. En 2021: Renforcement de la PCH avec des aides à l'exercice de la parentalité
3. En 2022, mise en place d'un tarif socle APA et PCH à 22 €
4. En 2022, mise en place progressive du crédit d'impôt immédiat
5. En 2023 : Procédure d'appel à projet pour la création de services à domiciles autorisées
6. En 2023 : Augmentation des plafonds APA et PCH
7. En 2023 : Augmentation chèque CESU préfinancé RH
8. En 2023 : Majoration du crédit d'impôt garde d'enfants de 1 200 €

Service à la personne

2-1 UN CADRE RÉGLEMENTAIRE RÉGULIÈREMENT MENACÉ FRAGILISANT LE SECTEUR

Les entreprises privées sont les seuls acteurs avec une tendance de croissance des heures facturées positive sur le long terme. La part de marché en heures facturées des entreprises privées a augmenté de 11 à 21 % en 8 ans, alors que celle des associations a chuté de 31 à 26 %. Pour les particulier employeurs perdent 4 points passant de 53 à 49%.

Estimation du nombre d'heures facturées par mode de recours et type d'organisme
2010-2021, millions

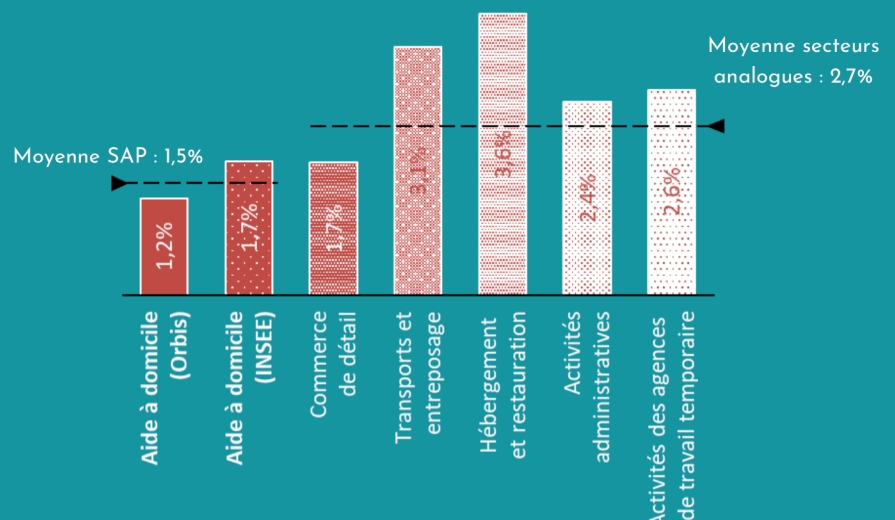


1. Estimation OW de la répartition par type d'organismes pour 2010-2013 et 2019-2021 basée sur l'évolution de la répartition observée par la Dares entre 2014 et 2018. Source: URSSAF, PoEm, Dares, Analyses Oliver Wyman.

Cette croissance masque un secteur menacé par d'incessant aller-retours législatifs ou normatifs.

Taux moyen de résultat net par secteur en France 2010-2020, en %

Avec en moyenne 1,2 pts de différence de taux de résultat net par rapport à des métiers analogues, Les entreprises de SAP demeurent fragiles financièrement





Révolution et évolution

2. UN IMPACT POSITIF DU CRÉDIT D'IMPÔT IMMÉDIAT (C2I) DÉJÀ MESURABLE



2-2 Le tournant du Crédit d'impôt instantané

Pour remédier à cette situation, les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif innovant, le **crédit d'impôt instantané** (C2I), qui permet le préfinancement par l'État de 50% du prix des prestations de SAP. **L'effet sur la perception des prix** est majeur, car le particulier n'a plus qu'à payer directement la moitié de la somme requise en échange du service.

L'implémentation du C2I aura **un impact extrêmement positif sur le secteur**, similaire à celui de la loi Borloo avec une création d'emplois estimée entre 290 000 à 440 000 et une diminution du marché non déclaré de 42% en 2021 à environ 33% en 2026.

La réalisation de ce potentiel dépend, entre autres, de la communication autour du dispositif et suppose un cadre réglementaire stable, sans réforme défavorable venant déstabiliser le secteur. C'est une très bonne nouvelle pour ce secteur à fort potentiel de création d'emplois.

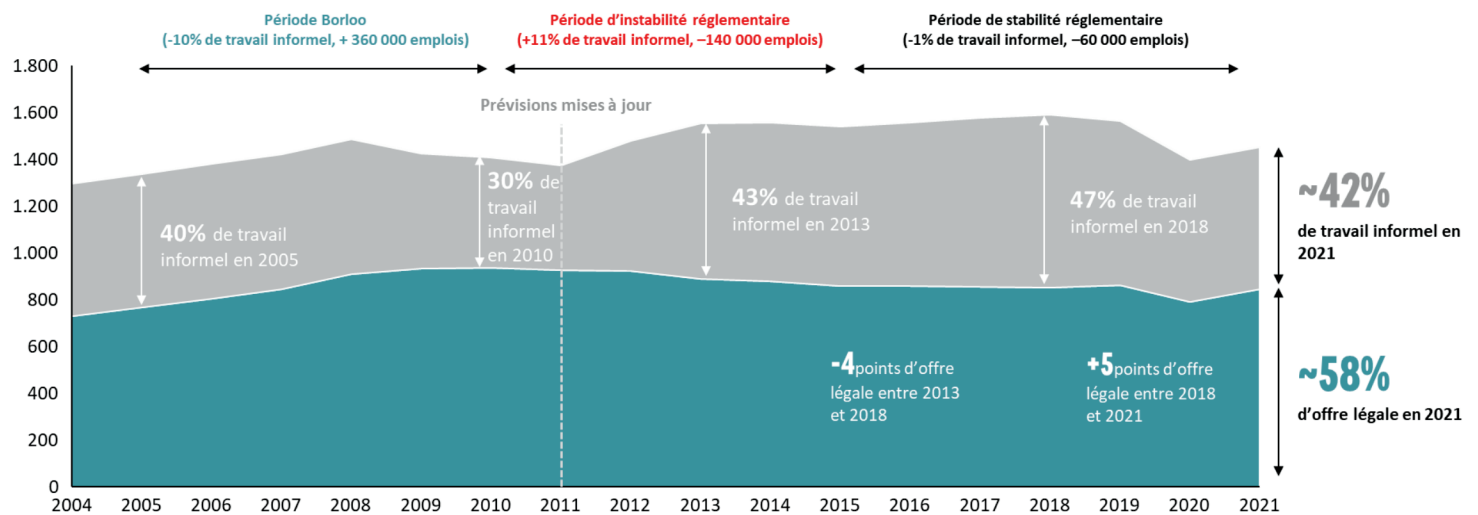
La réforme favorise également **l'égalité d'accès à ces services**. Elle permet à des populations traditionnellement moins consommatrices de SAP, car ne pouvant pas faire l'avance de trésorerie nécessaire, d'y avoir davantage recours. Les premières analyses sur l'activité « cours à domicile » montrent que **le C2I favorise la consommation des catégories les moins aisées** : les nouveaux clients liés à l'introduction du C2I disposent en moyenne de 7% de revenu disponible de moins que les nouveaux clients pré-C2I.

Service à la personne

2-2 LE TOURNANT DU CRÉDIT D'IMPÔT INSTANTANÉ

Le travail informel n'a fait que croître depuis 2010 jusqu'à un pic en 2018, l'année où l'offre légale a commencé à reprendre du terrain.

Tous types d'employeurs
En millions d'heures

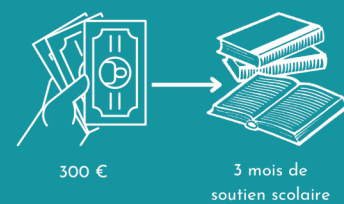


Source: Etude OW Février 2017 « Redynamiser Les services a la personne », Dares, DGE Nova, OuiCare/02, Analyses d'Oliver Wyman.

EXEMPLE DU FONCTIONNEMENT DU C2I POUR UN CLIENT DE COURS À DOMICILE



Le client paie le montant total de la facture et bénéficie d'un crédit d'impôt l'année



Le client ne paie directement que 50 % du montant facturé



Les jours heureux

3. UNE ÉQUATION ÉCONOMIQUE POSITIVE POUR LES FINANCES PUBLIQUES



Le développement des services à la personne est fortement soutenu par la sphère publique depuis le début des années 2000. Néanmoins, le coût des différents dispositifs de soutien public est très largement compensé par les bénéfices directs et indirects générés par le secteur.

L'équation économique des dépenses et des bénéfices liés aux services à la personne a pour résultat **3,8 milliards d'euros de bénéfices nets** pour les finances publiques en 2021.

Tandis que **les dépenses publiques**, fiscales et sociales, représentent **7,9 milliards d'euros**.

Les bénéfices publics, directs (recettes fiscales et sociales et réduction du chômage) et **indirects** (effets indirects du développement du secteur et économies réalisées sur des alternatives plus coûteuses pour l'Etat...) représentent **11,7 milliards d'euros**.

Les services à la personne ont également d'autres impacts relatifs positifs pour le pays (externalités positives sur la qualité de vie des utilisateurs et des intervenants, amélioration de la cohésion sociale, etc.) et qui ne sont pas mesurés ici, en raison des difficultés d'estimation.

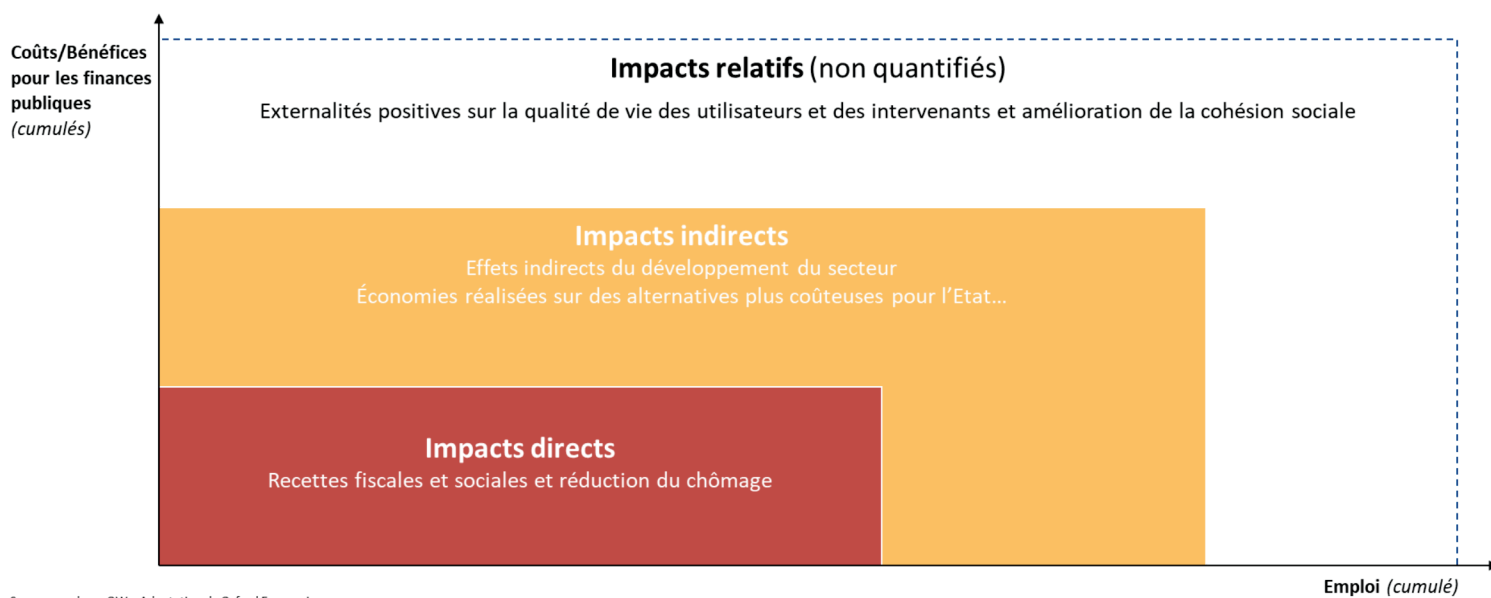
48 % des bénéfices publics correspondent aux cotisations salariales et patronales (impact direct). 39 % correspondent aux coûts évités grâce au maintien à domicile des personnes âgées dépendantes (impact indirect).

Ces dépenses et bénéfices induisent un **retour sur investissement positif pour les finances publiques de 1,48 €**. Ce retour sur investissement est généré pour chaque euro investi dans le secteur des services à la personne en 2021

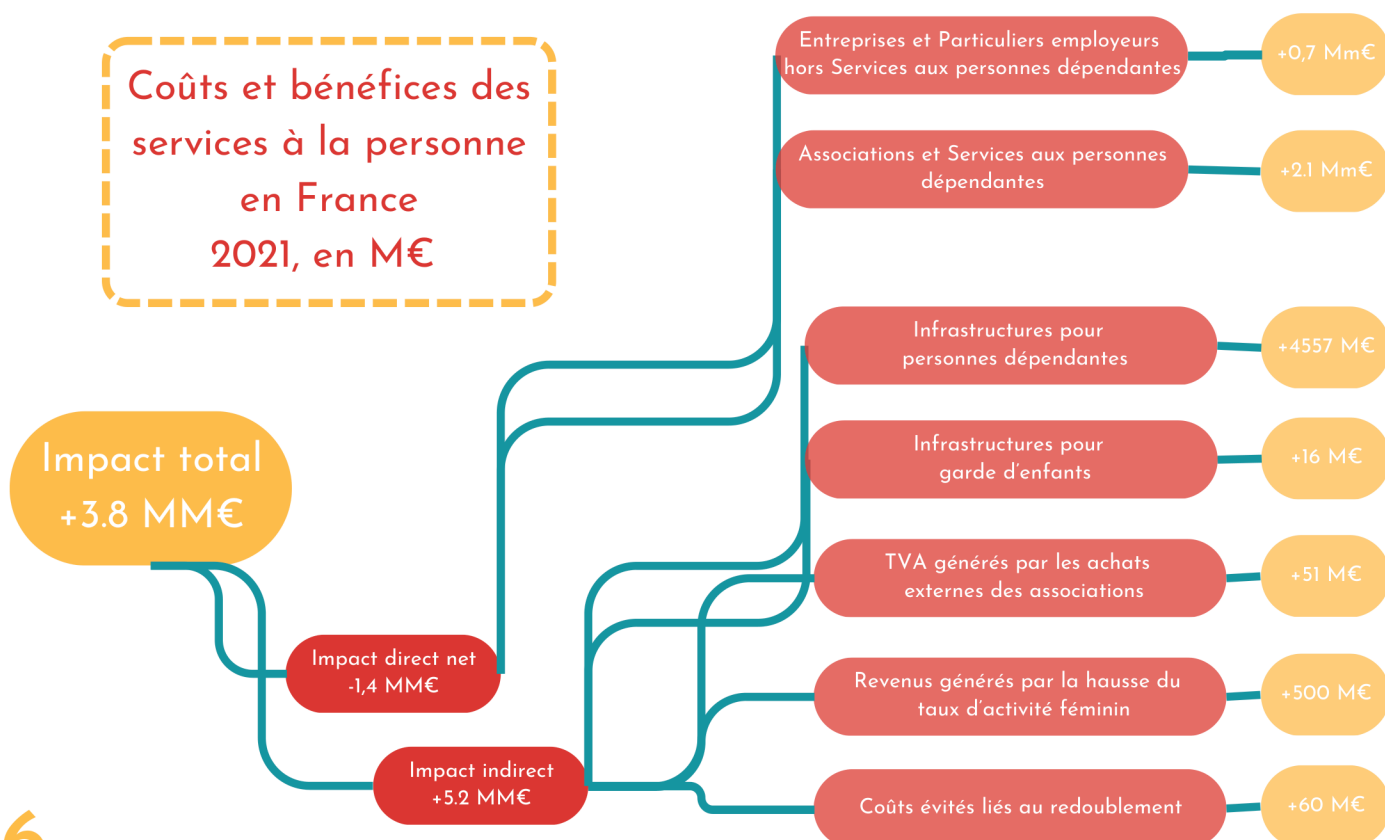


IMPACTS DIRECTS ET INDIRECTS GLOBALEMENT POSITIFS POUR LES POUVOIRS PUBLICS

Bénéfices économiques des services à la personne



Source : analyses OW – Adaptation de Oxford Economics





Les jours heureux

3. UNE ÉQUATION ÉCONOMIQUE POSITIVE POUR LES FINANCES PUBLIQUES



Une évaluation de l'impact direct net montre que :

- Pour les entreprises et les particuliers employeurs, hors services aux personnes dépendantes, chaque euro investi par le biais de subventions génère un bénéfice direct pour les finances publiques (bénéfice net total de +0,7 milliards d'euros)
- Les associations et les services aux personnes dépendantes ont certes un impact direct négatif (impact net total de -2,1 milliards d'euros), cependant, il est largement compensé par l'impact indirect avec +4,6 milliards d'euros d'économies réalisées sur les coûts d'exploitations des structures pour personnes dépendantes.

La déclinaison de l'analyse du retour sur investissement par type d'acteur et activité montre que :

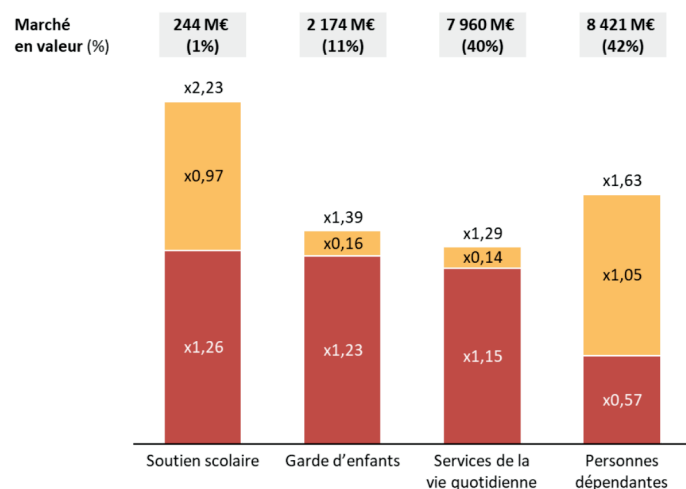
- **Les entreprises sont le type d'organismes présentant le meilleur retour sur investissement pour les finances publiques** Tous les types d'acteurs ont un retour sur investissement positif pour les finances publiques. Pour chaque euro investi, les finances publiques récupèrent 1,87 € pour les entreprises, 1,48 € pour les associations et 1,31 € pour les particuliers employeurs
- **Certains secteurs ont un meilleur retour sur investissement direct pour les finances publiques.** Les secteurs ont tous un retour sur investissement positif pour les finances publiques bien que des différences existent tant en impact direct qu'indirect. Au global, le retour sur investissement est de x2,28 pour le soutien scolaire, x1,65 pour l'aide aux personnes dépendantes, x1,34 pour la garde d'enfants et de x1,24 pour les services de la vie quotidienne.

Service à la personne

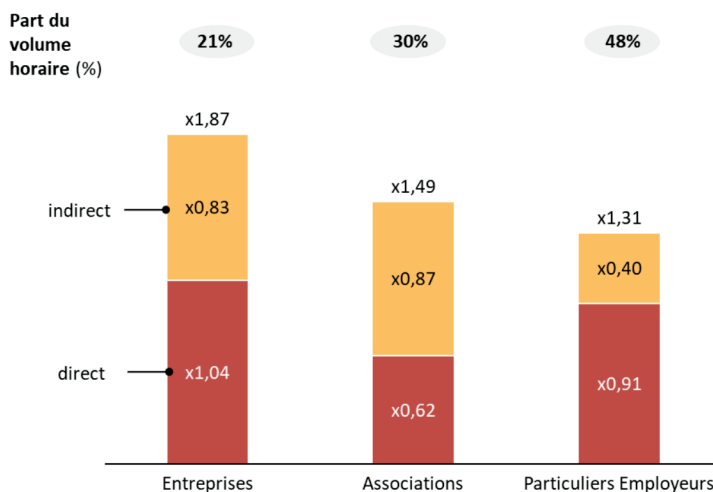
IMPACT DIRECT ET INDIRECT GLOBALEMENT POSITIF
POUR LES POUVOIRS PUBLICS

QUESTION =
Quel acteur
rapporte le plus
aux finances
publics ?

Retour sur investissement par activité
2021, montant pour un euro investi



Retour sur investissement par type d'acteur
2021, montant pour un euro investi



Notons que les services de la vie quotidienne regroupent différentes activités qui peuvent avoir des retours sur investissement plus élevés que la moyenne (par exemple, le petit jardinage et bricolage). L'impact direct varie selon le type d'activité :

- L'impact direct est positif pour : le soutien scolaire (1,26 €), la garde d'enfant (1,23 €) et les services de la vie quotidienne (1,15 €)
- L'aide aux personnes dépendantes a un impact direct inférieur à 1 € avec 0,57 € de retour sur investissement par euro investi. Ce qui est largement compensé par son impact indirect (1,05 €)

REPONSE = Les entreprises
1.87€ de bénéfices générés
pour chaque euro investi.

Tous les services génèrent plus qu'ils ne coûtent pour les finances publiques



SERVICES À LA PERSONNE

Bilan économique et enjeux de croissance

EN UN COUP D'OEIL



8 4 3 millions d'heures déclarées



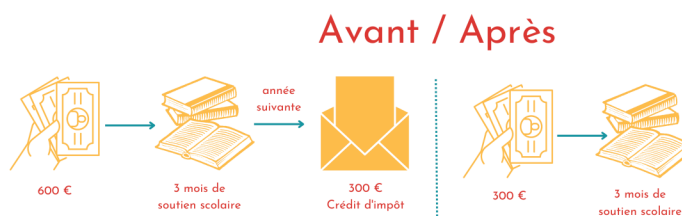
2020, mise en place du crédit d'impôt
2022, création de l'avance immédiate



Les entreprises sont le type d'organisme présentant le meilleur retour sur investissement pour les finances publiques.

POUR CHAQUE EURO INVESTI, LES FINANCES PUBLIQUES RÉCUPÈRENT 1,87 €

POUR LES ENTREPRISES, 1,48 € pour les associations et 1,31 € pour les particuliers employeurs



Chute du travail illégal { **42%** en 2021
33% en 2026



FESP / 174 boulevard Haussmann, 75008 Paris / 01 53 85 40 80 / accueil@fesp.fr / www.fesp.fr
Impression - rcs 390.887.297